

Direction générale des ressources humaines
Sous-direction de l'attractivité des métiers et
du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale,

- Vu l'arrêté du 8 septembre 2025 modifié autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture du concours interne de recrutement de professeurs de lycée professionnel stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel (CAPLP),
- Vu l'arrêté du 20 novembre 2025 nommant les présidents des jurys des concours internes du CAPLP ouverts au titre de la session 2026
- Vu les propositions du président de jury concernant les membres du jury,

ARRETE

Article 1 : Le jury du concours interne du CAPLP, section génie industriel option plastiques et composites, est constitué comme suit pour la session 2026 :

Président

M. Emmanuel SERNA
Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche

Administration centrale

Vice-Présidente

Mme Claire LUCHESE
Inspectrice de l'éducation nationale

Académie de POITIERS

Secrétaires généraux

M. Frédéric CARRE
Professeur de lycée professionnel
M. Adnane CHAMAM
Professeur de lycée professionnel

Académie de NANTES

Académie de TOULOUSE

Membres du jury

M. Michael AMBRY
Professeur de lycée professionnel
M. David BAECKE
Professeur agrégé

Académie de STRASBOURG

Académie de DIJON

M. Jérôme CALMELS
Professeur de lycée professionnel

Académie de TOULOUSE

Mme Agnès ENJOLRAS
Professeure de lycée professionnel

Académie de BORDEAUX

M. Christophe GAINARD
Professeur de lycée professionnel

Académie de BORDEAUX

Mme Gwenaëlle KRYZWI
Professeure de lycée professionnel

Académie d' AMIENS

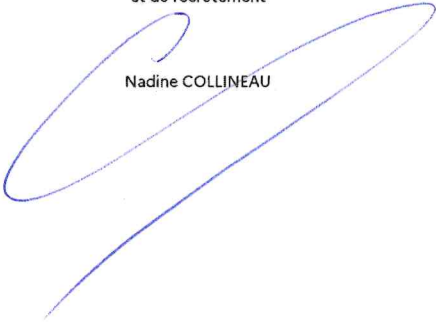
Mme Sophie PYSNIAK
Inspectrice de l'éducation nationale

Académie de NANCY-METZ

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 1^{er} décembre 2025

Pour le ministre de l'éducation nationale,
et par délégation,
La sous-directrice de l'attractivité des métiers
et du recrutement



Nadine COLLINEAU